

DÉLIBÉRATION**COMMUNE DE VALLONS-DE-L'ERDRE
(LOIRE ATLANTIQUE)****SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MAI 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-trois mai à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de VALLONS-DE-L'ERDRE, dûment convoqué le dix-sept mai deux mille vingt-trois, s'est réuni salle du conseil municipal à VALLONS-DE-L'ERDRE, sous la présidence de Monsieur Jean-Yves PLOTEAU, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33

PRÉSENTS : Monsieur le Maire, Madame Sophie GILLOT, Monsieur Luc LÉPICIER, Madame Gaëlle TERRIEN, Monsieur Franck COUTY, Madame Léa GUILLET, Madame Magali PETITRENAUD, Monsieur Mickael VALLÉE, Madame Valérie VÉRON, Monsieur Olivier BÉZIE, Monsieur Frédéric DUBOIS, Madame Christelle ESNAULT, Madame Sonia ESNAULT, Monsieur David ÉVAIN, Monsieur Sébastien FOULONNEAU, Madame Jennifer GODIN, Monsieur Frank GUILLAUDEUX, Madame Catherine HAMON, Monsieur Nicolas LEDUC, Monsieur Thierry MARQUIS, Madame Laëtitia NYS, Monsieur Jean-Charles OLIVE, Madame Dominique RIOU, Monsieur Stéphane TRÉBOUVIL et Monsieur Thierry VANDAELE

EXCUSÉS : Monsieur Hubert PLOTEAU, Madame Gaëlle BOURGEOIS *ayant donné pouvoir à Monsieur Frank GUILLAUDEUX*, Monsieur Olivier CADIOT, Madame Maud MERING *ayant donné pouvoir à Madame Léa GUILLET*, Madame Louise MOREAU et Madame Marie-Danielle RICHARD

ABSENTES : Madame Sabine ANGINARD et Madame Marine VIAUD

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur Jean-Charles OLIVE

Nombre de conseillers	
En exercice.....	33
Présents.....	25
Votants	27

DCM n°126/2023 – 3.2.1

Projet de création d'une micro-crèche - cession de la parcelle de terre cadastrée section AB numéro 318 (rue des Acacias)

Rapporteur : Monsieur LÉPICIER

Le 28 mars 2023, Mesdames DUBOIS et GOUBAUD ont présenté leur projet de création d'une micro-crèche pour l'accueil de douze enfants. Elles ont réalisé une étude de besoins sur le territoire et se sont mises en relation avec des entreprises vallonnaises. Elles travaillent actuellement sur l'établissement d'un budget prévisionnel. Elles sont accompagnées par la Caisse d'Allocations Familiales pour le montage de leur projet. Elles sont également en contact avec une entreprise de SAINT-HERBLAIN en vue de la construction d'un bâtiment neuf. Elles souhaitent ouvrir cette structure au plus tôt en septembre 2024 et au plus tard en janvier 2025.

Mesdames DUBOIS et GOUBAUD sont actuellement à la recherche d'un terrain pour y construire le bâtiment qui serait affecté à cette micro-crèche. Lors du rendez-vous en mairie le 28 mars 2023, il a été évoqué la cession par la commune de la parcelle de terre non bâtie cadastrée section AB numéro 318, d'une contenance de 10a 13ca, parcelle située rue des Acacias.

Les membres du bureau municipal, réunis le 16 mai 2023, ont émis un avis favorable à la cession de cette parcelle de terre moyennant un prix de 20,00 euros le mètre carré nets vendeur, les frais d'acte en sus.

Un plan permettant de localiser la parcelle concernée a été transmis aux élus par courriel le 17 mai 2023.

À noter que le bâtiment qui serait construit serait soumis à l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France.

Monsieur le Maire apporte des précisions sur le projet envisagé par Mesdames DUBOIS et GOUBAUD.

Considérant l'avis du service d'évaluation domaniale en date du 18 février 2021 fixant le prix de vente de ce foncier à 38,00 euros le mètre carré, avis ayant une durée de validité de dix-huit mois, prorogé de douze mois à compter du 11 janvier 2023 par lettre dudit service,

Considérant le prix de vente du foncier à la société NEXITY en vue de la construction de logements locatifs sociaux, foncier situé à proximité, rue du 8 mai 1945 (Opération d'Aménagement et de Programmation secteur Saint Fernand), à savoir 20,00 euros le mètre carré, prix fixé par délibération numéro 064/2022 en date du 29 mars 2022,

Considérant le prix de vente de la parcelle de terre non bâtie cadastrée section AB numéro 317 à la Société Coopérative d'Intérêt Collectif HACOOPA en vue de la construction d'un habitat partagé pour seniors, parcelle située rue des Acacias, à savoir 20,00 euros le mètre carré, prix fixé par délibération numéro 020/2023 en date du 17 janvier 2023,

Considérant l'avis des membres du bureau municipal réunis le 16 mai courant,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **SUIT** l'avis émis par les membres du bureau municipal réunis le 16 mai 2023 ;
- **ACCEPTE** la cession de la parcelle de terre non bâtie cadastrée section AB numéro 318, située rue des Acacias, d'une contenance totale de 10a 13ca, à Mesdames DUBOIS et GOUBAUD en vue d'y construire une micro-crèche ;
- **CÈDE** ladite parcelle au prix de 20,00 euros le mètre carré, soit 20 260,00 euros nets vendeur ;
- **PREND ACTE** que les frais d'acte liés à cette vente seront à la charge des acquéreurs ;
- **CONFIE** à l'étude notariale de Maîtres MICHEL et MANCHEC, notaires à RIAILLÉ, la rédaction de la promesse de vente, de l'acte notarié et de tous les documents nécessaires à la réalisation de cette vente ;
- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire ou son représentant pour signer la promesse de vente et l'acte notarié correspondants ;
- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour prendre toutes les décisions nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

Délibération publiée le 05 juin 2023

**Le Maire,
Jean-Yves PLOTEAU**

**Le secrétaire de séance,
Jean-Charles OLIVE**



Envoyé en préfecture le 05/06/2023
Reçu en préfecture le 05/06/2023
ID : 044-200078079-20230523-DCM126_2023-DE